



Réunion publique du Conseil de quartier Opéra-Chaussée d'Antin

Mardi 18 décembre 2018

Mairie du 9^e

LA SECURITE DANS LE 9^e

Le mot de bienvenue est adressé par Delphine Bürkli, Maire du 9^e. Elle remercie le Conseil de quartier Opéra-Chaussée d'Antin d'avoir pris l'initiative de cette réunion, ainsi que le Commissaire central, Monsieur Chastrusse, d'avoir accepté l'invitation, d'autant plus dans le contexte actuel des manifestations des « gilets jaunes ».

Alexis Govciyan, 1^{er} adjoint chargé de la sécurité publique et référent du quartier Opéra-Chaussée d'Antin, remercie également le Conseil de quartier et le commissaire. Le partenariat entre la Mairie du 9^e et le Commissariat du 9^e est fluide et quotidien. Les habitants peuvent à tout moment s'adresser à lui pour poser des questions, remonter des informations. Elles seront transmises aussitôt au commissariat.

Commissaire Chastrusse : il existe 3 sites dans le 9^e : le commissariat central rue Chauchat, qui abrite notamment la Brigade de lutte contre la criminalité, et deux sites judiciaires, au 5 rue de Parme et rue du Faubourg Montmartre qui traitent des plaintes du quotidien.

La police ne traite pas des incivilités du quotidien telles que les jets de mégots, l'étalement des terrasses, la circulation des deux-roues sur les trottoirs, etc. Ces incivilités sont du ressort de la Direction de la Prévention et de la Sécurité du Public (DPSP) de la Mairie de Paris.

La police est en charge de la répression des crimes et des délits.

Police administrative : contrôle des débits de boissons, tapages, etc. Lorsqu'un signalement est fait, les policiers envoient les informations à la Préfecture de Police qui décide alors de la sanction : d'une simple mise en garde à une fermeture administrative.

Pour les appels non urgents, le numéro de téléphone est le 3430.

Délinquance : 3 tendances dans le 9^e :

- Sud de l'arrondissement : zone touristique internationale (ZTI). Principales infractions : vol à la tire commis sur les touristes.
- Milieu : vols par effraction. Le phénomène s'est aggravé.
- Nord : Pigalle-Blanche : quartier festif, débits de boissons, trafic de stupéfiants. Côté Barbès : rixes entre jeunes, racket, etc.

Delphine Bürkli : la Mairie du 9^e a demandé qu'un groupement spécialisé soit dédié au secteur des Grands Magasins qui accueille 50 millions de visiteurs par an. Un groupement de sécurité territoriale

composé de 10 agents a été obtenu fin 2014. La Mairie a également plaidé pour avoir une Brigade Territoriale de Contact sur les quartiers Pigalle, Clichy, Barbès et Faubourg Montmartre.

Commissaire Chastrusse : il existe deux Brigades Territoriales de Contact (BTC) dans le 9^e :

- Une dans le quartier Haussmann (ZTI et Faubourg Montmartre)
- Une dans le haut de l'arrondissement : des effectifs supplémentaires seront bientôt accueillis 7 jours sur 7 et permettront d'accroître la visibilité de la police dans le secteur Clichy-Barbès.

Alexis Govciyan : numéro d'urgence : 17. Pour les crimes et délits. L'appel est centralisé à la Préfecture de Police qui transmet au commissariat.

Si la situation n'est pas urgente (tapages, encombrement de la voie publique), le numéro à composer est le 3430.

Ariane Malzac (référente sécurité, membre du bureau du CQ Opéra-Chaussée d'Antin) : il existe une réserve citoyenne de la Préfecture de Police. Une dizaine d'habitants du 9^e sont intéressés pour y participer. Quelle en est l'utilité ?

Alexis Govciyan : la Préfecture de Police a créé cette réserve en 2017. Les citoyens volontaires peuvent intervenir en lien avec le commissariat et la mairie sur de la médiation.

Commissaire Chastrusse : pour adhérer à ce dispositif, il faut être majeur et résider en France depuis plus de 5 ans. Les missions, bénévoles, s'exercent en civil, il n'y a pas de port d'armes. Maximum 20h par semaine. Elles consistent à aider les policiers dans leurs missions de prévention auprès de la population. Exemples : dispositif « tranquillité vacances », permis piétons, sensibilisation sur le racket, etc.

Des plaquettes d'information seront mises à disposition à la Mairie du 9^e.

Commissaire Chastrusse : Si un établissement causant des nuisances est signalé via un habitant ou la mairie, alors il est mis sous surveillance. La police se rend sur place si un équipage est disponible. Dans la mesure du possible, il faut envoyer toutes les preuves (vidéos, photos, etc.) à la mairie ou au commissariat.

Habitant : 17 enfants ont été rackettés dont 5 au couteau près du lycée Decour. Par ailleurs, pendant les manifestations de lycéens, la porte de ce lycée a pris feu. C'est un quartier sensible qui requiert des solutions.

Delphine Bürkli : ce quartier est une priorité pour le 9^e. Le lycée Decour est le plus grand lycée de Paris.

Commissaire Chastrusse : chaque matin, un véhicule de police est systématiquement présent près du lycée. Le jour de la manifestation où la porte du lycée a pris feu, tout allait bien à 14h. A 16h, tout le monde était dehors. Dès que le commissariat a su que des poubelles étaient en feu, la police est intervenue. Elle était également présente le lendemain matin.

Il y a actuellement 10 à 12 procédures de plaintes contre du racket. La police ne peut intervenir que s'il y a une plainte. Des mineurs des 18^e et 9^e arrondissements agissent sur les deux arrondissements. Certains sont âgés de 12-13 ans. Toutes les préoccupations sont remontées. Il y a toujours un délai

entre le problème signalé et la réponse éducative et de prise en charge qui doit être décidée par le parquet des mineurs.

La Brigade Territoriale de Contact est présente dans le secteur Decour en fin d'après-midi pour sécuriser les sorties d'école. Des caméras donnent sur l'avenue Trudaine, le boulevard de Rochechouart et le square d'Anvers. Il en manque sur la rue Bochart de Saron. La demande sera faite.

Delphine Bürkli : c'est la région Ile-de-France qui finance ces caméras autour du lycée.

Habitante : - Il arrive souvent que des scooters renversent des piétons rue des Martyrs ;

- Il est fréquent que des personnes rentrent dans des immeubles grâce à un pass qu'on leur a donné alors qu'elles n'y habitent pas ;
- Il y a dans la rue Drouot face à un immeuble en construction un échafaudage instable.

Commissaire Chastrusse : la Mairie de Paris est compétente pour gérer les incivilités routières. Une brigade est dédiée aux 8^e, 9^e et 10^e arrondissements. Il faut faire remonter les problèmes au commissariat ou à la mairie qui contactent ensuite la DPSP. Ces agents étaient auparavant sous l'autorité de la Préfecture de Police, ils sont désormais affiliés à la Mairie de Paris.

La police n'est pas compétente concernant les pass Vigik. Il faut que les syndicats de copropriété changent les codes régulièrement.

La police administrative du commissariat du 9^e donne son aval concernant les demandes d'échafaudage. Le Commissaire fera remonter l'information.

Habitante : un individu présentant des troubles psychotiques, qui n'est pas sans-abri, agresse les passants et détériore le mobilier public dans la rue de Trévisé.

Commissaire Chastrusse : cet individu a été interpellé en état d'ivresse. Il a été conduit en cellule de dégrisement puis à l'infirmerie psychiatrique dont il est ressorti rapidement. Il est difficile de lui infliger une sanction pénale. Cette personne a besoin d'un suivi psychosocial. En cas de danger, il faut appeler le 17.

Cette même habitante fait état d'un problème de tapage nocturne dans la rue de Trévisé.

Commissaire Chastrusse : une procédure administrative a été envoyée à la Préfecture de Police qui envoie à l'établissement concerné une lettre de rappel de la réglementation. Si l'établissement ne prend pas les mesures adéquates, une demande de fermeture est notifiée à l'issue d'une procédure contradictoire. Chaque décision administrative est susceptible d'un recours. Si la procédure est mal faite, le Tribunal Administratif peut être saisi.

Membre de l'association Pierre Haret Environnement : quelles sont les modalités de collaboration entre la DPSP et le Commissariat du 9^e ? Comment les compétences sont-elles réparties ?

Les soirs de match, il y a de fortes nuisances sonores dans la rue Pierre Haret. C'est à ce moment-là qu'il faudrait envoyer une voiture de police. Les établissements restent ouverts jusqu'à 5h du matin.

Commissaire Chastrusse : concernant les ouvertures tardives, deux avis sont donnés, celui du commissariat et celui de la mairie. Il n'existe pas d'ouverture de droit. Concernant le bar « French Fair », il n'a pas vu passer le dossier.

Concernant le square Berlioz, la compétence est celle de la DPSP mais des opérations conjointes sont effectuées avec la police afin de sécuriser les lieux. La Mairie du 9^e a mis un maître-chien. Des caméras sont présentes. La situation s'est apaisée depuis novembre.

Habitant : - 3 faits se sont produits dans l'immeuble du 17 rue Bleue : du racket dans la cour, un cambriolage, de la revente de drogue par un jeune de 12 ans.

- Problèmes de délinquance au square Montholon
- Manque de distinction entre la piste cyclable et la voie des voitures rue La Fayette, ainsi qu'au coin des rues de Trévisé et Bleue.

Habitant : des jeunes fument du cannabis à côté de jeunes enfants dans le square Berlioz. Le gardien n'intervient pas. Lorsqu'on ose intervenir, on se fait insulter. Le commissariat ne répond pas aux demandes.

Alexis Govciyan : les gardiens doivent faire leur métier de gardiennage et faire respecter les règlements des squares.

Habitante : une voiture de police stationne en permanence devant la résidence du Premier Ministre, moteur et phares allumés, ce qui crée des nuisances en termes de pollution et de bruit.

Commissaire Chastrusse : la sécurité du Premier Ministre ne relève pas du commissariat.

Habitante : - se sent en sécurité dans le 9^e globalement. Le seul endroit problématique est le boulevard de Clichy. Y a-t-il des actions coordonnées entre les commissariats du 18^e et du 9^e ?

- Dans la cité Charles Godon, il y a parfois des hurlements dans la nuit et on retrouve des bouteilles cassées. Or, un centre d'accueil pour mineurs isolés se situe dans cette rue. Que peut-on faire pour aider ces jeunes livrés à eux-mêmes ? Le centre est très bien mais il attire autour une population désagréable.

Commissaire Chastrusse : le terre-plein appartient au 18^e arrondissement mais des actions communes sont menées. La police vérifie les identités des individus et s'ils consomment de l'alcool.

Delphine Bürkli : le centre de la cité Charles Godon accueille chaque soir 30 à 40 jeunes qui viennent y dormir. Il est géré par l'association Coalia.

Jean-Pierre Plagnard (membre du bureau du CQ Blanche-Trinité) : les caméras peuvent être utiles aussi pour identifier les plaques d'immatriculation.

- Le sens interdit rue de Mogador n'est pas respecté.

Commissaire Chastrusse : Il y a 54 caméras sur la voie publique dans le 9^e. En outre, la police a accès aux caméras du métro. Les images sont conservées un mois. Le commissariat du 9^e ne fait pas de vidéo-verbalisation. La Mairie de Paris a une unité pour le faire notamment pour la rue de Mogador.

Habitante : une personne sans-abri est installée sur l'espace Taxi de la place d'Estienne d'Orves et génère un tas d'immondices.

Commissaire Chastrusse : les services sociaux, la Direction de la Voirie de la Mairie de Paris et la Mairie du 9^e sont intervenus pour évacuer cette personne puis le campement a été nettoyé. Il n'est pas possible d'évincer des personnes à la rue si elles ne troublent pas l'ordre public. Des réunions de maraudes ont lieu régulièrement. Le commissariat intervient en cas d'ivresse ou si une infraction est commise. Le simple fait d'être dehors n'est pas un délit.

Delphine Bürkli : le Samu Social est saturé et il n'y a pas assez d'hébergements. Un nouveau centre d'hébergement pour SDF a été ouvert dans le 9^e. Ces personnes doivent être prises en charge, surtout lorsqu'elles présentent des troubles pathologiques, mais cela nécessite du temps.

Concernant la place de Budapest, les abords des gares sont toujours problématiques. La place fera l'objet d'une rénovation prochainement.

Commissaire Chastrusse : les SDF s'installent généralement près des lieux de distribution de repas qui fonctionnent selon le principe du premier arrivé, premier servi. Sur la place de Budapest sont servis chaque jour 150 repas.

Le Samu social reçoit 13000 appels par jour et ne peut en décrocher que 1300.

Habitant : la rue Chaptal est calme mais il y a eu deux cambriolages récemment ainsi qu'une agression dans la rue Henner. Quelle surveillance est mise en place ?

Commissaire Chastrusse : une légère hausse du nombre de cambriolages a été constatée, passant de 25 à 28 par an. Les vols sur la voie publique ont en revanche diminué de 25%.

Habitante : est-il possible d'installer un périmètre où l'ouverture des bars est contrôlée, à l'image de la rue des Martyrs qui bénéficie d'un statut particulier visant à protéger l'artisanat ?

Commissaire Chastrusse : le commissariat peut intervenir s'agissant de la Licence IV, en lien avec la mairie.

Habitant : l'établissement *White Ken* a ouvert en mai et cause des nuisances importantes au voisinage. Les résidents ont monté un dossier de plainte mais personne n'est intervenu pour l'instant pour faire baisser les nuisances.

Commissaire Chastrusse : un policier a été envoyé sur les lieux mais le tapage avait cessé, le temps que ce dernier arrive. Il faut déposer une main courante.

Habitant : pour déposer une main courante, il faut patienter pendant 1h45 au commissariat.

Commissaire Chastrusse : il est possible de déposer une pré-plainte en ligne. Le temps d'attente moyen est de 45 minutes à 1h.